



Solvabilité II

SFCR

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2018

Préambule

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis au régulateur national français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il est validé par le Directeur Général puis approuvé par le Conseil d'administration de CCR RE, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR RE sur l'année 2018 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2018.

SYNTHESE

Le résultat net de CCR RE s'élève à 35 M€ en 2018, soit le double de celui réalisé en 2017, dans un contexte de croissance significative du portefeuille (+17%).

La rentabilité du portefeuille a continué de s'améliorer. Le ratio combiné des activités Non Vie s'établit à 99,4%, en dessous du seuil de 100% alors même que CCR RE a subi une sinistralité CAT plus marquée en 2018 qu'en 2017, notamment au Japon.

CCR RE a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Aucun évènement n'est venu impacter la liquidation naturelle des provisions techniques alors que l'exercice 2017 avait été marqué par la nouvelle réglementation Ogden au Royaume-Uni.

CCR RE a par ailleurs choisi, dans ce contexte propice, de doter la provision d'égalisation pour un montant de 11 M€ ce qui contribue à renforcer sa solidité financière et à limiter la volatilité de son résultat comptable. Le stock de provision d'égalisation s'établit ainsi à 26 M€ à la clôture de l'exercice.

Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est stable à 189,3%.

Le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 487,7%.

Le plan d'activité de la Société prévoit un programme de réassurance inchangé et stable sur la période de planification de l'activité.

CCR RE est dotée un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- du conseil d'administration (avec un comité créé en son sein : un comité d'audit, des comptes et des risques) ;
- d'un organe exécutif composé du président directeur général, et du directeur général délégué ;
- et des quatre fonctions clés, toutes portées par un responsable distinct.

SOMMAIRE

I.	Présentation, Activité et Performance	8
I.1	Présentation	8
I.1.1	Dénomination sociale et forme juridique	8
I.1.2	Activités de CCR RE	8
I.1.3	Succursales et Bureau de représentation	8
I.1.4	Participation et filiales.....	8
I.1.5	Autorité de contrôle et commissaire aux comptes	9
I.1.6	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	9
I.2	Activité et performance	9
I.2.1	Faits marquants de l'exercice.....	9
I.2.2	Événements postérieurs à la clôture	10
I.2.3	Analyse des comptes	10
II.	Système de gouvernance	14
II.1	Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	14
II.1.1	Le Conseil d'Administration.....	14
II.1.2	Le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques.....	15
II.1.3	Organe exécutif	16
II.2	Les fonctions clés	27
II.2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés.....	29
II.2.2	Fonction gestion des risques	29
II.2.3	Fonction vérification de la conformité.....	29
II.2.4	Fonction audit interne.....	30
II.2.5	Fonction actuarielle	30
II.3	Politique et pratiques de rémunération	31
II.3.1	Politique de rémunération.....	32
II.3.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	32
II.4	Transactions importantes conclues	33
II.5	Compétence et honorabilité	33
II.6	Système de gestion des risques (y compris ORSA)	33
II.7	Dispositif du contrôle interne	38
II.7.1	Objectifs.....	38

II.7.2	Démarche et organisation	38
II.7.3	Les chartes	39
II.7.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	39
II.7.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	40
II.7.6	Procédures et règles CCR RE	40
II.8	Informations supplémentaires	41
III.	Profil de risques	41
III.1	Risque de Souscription	41
III.1.1	Contexte	41
III.1.2	Risques sous prisme SCR	41
III.2	La gestion des actifs.....	42
III.2.1	Contexte	42
III.2.2	Structure des actifs de CCR RE.....	43
III.2.3	Exposition aux principaux risques financiers	44
III.3	Risque opérationnel	45
III.3.1	Principe général.....	45
III.3.2	Déclinaison opérationnelle.....	45
III.4	Les autres risques.....	45
III.5	Exposition au risque	46
III.5.1	Evaluation des risques	46
III.5.2	Risques importants	46
III.5.3	Politique d'investissement	46
III.5.4	Concentration.....	46
III.6	Technique d'atténuation des risques	46
III.6.1	Rétrocession.....	46
III.6.2	Protection du portefeuille actions	46
III.7	Sensibilité aux risques	47
IV.	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	47
IV.1	Valorisation des actifs.....	47
IV.1.1	Source, contrôle et utilisation des données.....	47
IV.1.2	Valorisation des placements.....	49
IV.1.3	Valorisation des autres actifs.....	49

IV.2	Valorisation des passifs.....	50
	Valorisation des provisions techniques.....	50
IV.2.1	50
IV.2.1.1	Processus de provisionnement « Compte sociaux »	50
IV.2.1.2	Affectation des "Lines of Business".....	51
IV.2.1.3	Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque... ..	52
IV.2.1.4	Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier 54	
IV.2.1.5	Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques	54
IV.2.1.6	Provisions techniques et véhicules de titrisation au 31/12/2017	54
IV.2.2	Valorisation des autres passifs	55
IV.2.3	Autres provisions techniques	55
IV.2.4	Provisions autres que les provisions techniques	56
IV.2.5	Provisions pour retraite et autres avantages	56
IV.2.6	Impôts différés passif.....	56
IV.2.7	Dettes nées d'opérations de réassurance.....	56
IV.2.8	Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)	56
IV.2.9	Autres dettes non mentionnées par ailleurs	56
IV.2.10	Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting.....	56
IV.3	Autres informations importantes.....	57
V.	Gestion du capital.....	58
V.1	Gestion des fonds propres – Objectifs, politiques et procédures.....	58
V.1.1	Objectifs.....	58
V.1.2	Politique.....	58
V.1.3	Procédures	59
V.2	Fonds propres prudentiels au 31/12/2017	59
V.2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels 31/12/2017	59
V.2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	60
V.2.3	Evolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017	60
V.3	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2017.....	60
V.4	Fonds propres et mesures de transition	60

V.5	Description des fonds propres auxiliaires	60
V.6	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	60
V.7	Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles.....	61
V.7.1	Méthode et options retenues	61
V.7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	61
V.7.3	Approche par transparence (lookthrough approach).....	61
V.7.4	Fonds cantonnés	61
V.7.5	Simplifications utilisées.....	61
V.7.6	Difficultés rencontrées.....	62
V.8	SCR et MCR au 31/12/2017	62
V.9	Evolution du SCR et du MCR par rapport à la précédente date de référence.....	62
V.10	Evolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	62
VI.	Annexe : QRT.....	63
VI.1	SE.02.01.16 : Balance sheet	64
VI.2	S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance	66
VI.3	S.05.01.01.02 : Life.....	68
VI.1	S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country	69
VI.1	S.05.02.01.04 : Life obligations for home country	70
VI.1	S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions	71
VI.2	S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions	73
VI.1	S.19.01.01	74
VI.2	S.23.01.01 : Own funds.....	76
VI.1	S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula.....	78
VI.1	S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity	79

I. Présentation, Activité et Performance

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR («Solvency and Financial Conditions Report»), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément aux articles R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif destiné au public.

I.1 Présentation

I.1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est CCR RE, constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA). CCR RE est une filiale à 100% de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

En application de l'article L. 321-1-1 du code des assurances, CCR RE est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n°0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2018, l'effectif des collaborateurs de CCR RE est de 69.

I.1.2 Activités de CCR RE

L'activité de CCR RE est la réassurance dite « de marché ». Au 31 décembre 2016, la branche complète et autonome d'activité de Réassurance de Marché (réassurances sans garantie de l'Etat), incluant le portefeuille de contrats et de sinistres, a été apportée par CCR à CCR RE.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CCR RE poursuit et développe cette activité de réassurance de marché. Elle opère tant en France qu'à l'international et dans toutes les branches (IARD, Vie et Assurances de Personnes).

I.1.3 Succursales et Bureau de représentation

CCR RE est établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

I.1.4 Participation et filiales

CCR RE détient à 100% la société Caisrelux qui est une captive de réassurance basée au Luxembourg.

Par ailleurs, CCR RE détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

I.1.5 Autorité de contrôle et commissaire aux comptes

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR RE est :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Secteur Assurance
4 Place de Budapest
75436 PARIS CEDEX 09

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes de CCR RE est :

PriceWaterhouseCoopers Audit SA
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Son mandat actuel de 6 ans expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

I.1.6 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de solvabilité II, CCR RE utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting règlementaire.

Conformément à la stratégie de CCR RE, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2017 et reflète l'exposition aux risques décrite précédemment et basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est supérieur à 189,3% à fin 2018. Il n'y a pas en 2018 de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

I.2 Activité et performance

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

I.2.1 Faits marquants de l'exercice

Le résultat net de CCR RE s'élève à 35 M€ en 2018, soit le double de celui réalisé en 2017, dans un contexte de croissance significative du portefeuille (+17%).

La rentabilité du portefeuille a continué de s'améliorer. Le Combined Ratio des activités Non Vie s'établit à 99,4%, en dessous du seuil de 100% alors même que CCR RE a subi une sinistralité CAT plus marquée en 2018 qu'en 2017, notamment au Japon.

CCR RE a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Aucun évènement n'est venu impacter la liquidation naturelle des provisions techniques alors que l'exercice 2017 avait été marqué par la nouvelle réglementation Ogden au Royaume-Uni.

CCR RE a par ailleurs choisi, dans ce contexte propice, de doter la provision d'égalisation pour un montant de 11 M€ ce qui contribue à renforcer sa solidité financière et à limiter la volatilité de son résultat comptable. Le stock de provision d'égalisation s'établit ainsi à 26 M€ à la clôture de l'exercice.

I.2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR RE n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et le 9 avril 2019, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

CCR RE a lancé, le 1er avril 2019, le premier véhicule de titrisation de risques de réassurance sous la forme d'un fonds commun de titrisation (FCT) de droit français et dénommé «157 Re». Cet instrument innovant et conçu pour le long terme permet à CCR RE de construire un programme de rétrocession à la fois plus sophistiqué et plus robuste lui permettant de soutenir sa stratégie de souscription.

I.2.3 Analyse des comptes

Primes émises

Les primes émises de CCR RE ressortent à 464 M€ en hausse de 16,7 % à cours constant¹ par rapport à 2017 et de 17,3% au cours de clôture.

Cette évolution s'explique par la souscription d'affaires nouvelles et par des conditions de renouvellement favorables, effets partiellement compensés par des résiliations découlant, outre la disparition naturelle d'affaires, du respect strict d'une politique de souscription orientée vers le résultat.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises par la ligne d'activité « Non Vie » s'établissent à 315 M€, en hausse de 16,8 % par rapport à 2017 (hausse de 16,3 % à cours de change constant). Elles représentent 67,9 % des primes émises.
Cette évolution de +44 M€ à cours constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.
- les primes émises de la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 149 M€, en hausse de 18,4 % par rapport à 2017 (à cours de change constant, la hausse est de 17,6 %).
Cette évolution s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie.

Les trois branches qui représentent les trois-quarts des primes émises sont :

- la Vie et Assurances de Personnes ;
- l'Incendie et les évènements naturels ;
- l'Automobile et la RC.

Les autres branches d'activité de CCR RE sont principalement et par ordre décroissant : l'Agriculture, le Transport, le Financier et la Construction.

¹ Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2018 converties au taux de change du 31 décembre 2017 et les données 2017 au taux de change du 31 décembre 2017.

Ratio combiné Non Vie et marge technique Vie

Lignes d'activités « Non-vie »

Le ratio combiné de CCR RE s'établit à 99,4% au 31 décembre 2018. Il se décompose en un taux de commission et frais de courtage de 24% et un ratio de sinistralité S/P de 68%

Les évènements Cat représentent une charge de 7,9% de Combined Ratio pour l'exercice. Les principaux évènements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR RE font suite aux évènements survenus cette année au Japon et à Hong Kong. Le portefeuille de CCR RE, en raison de son caractère non US, n'est toutefois pas touché par d'autres évènements de marché tels que les incendies qui ont ravagé la Californie.

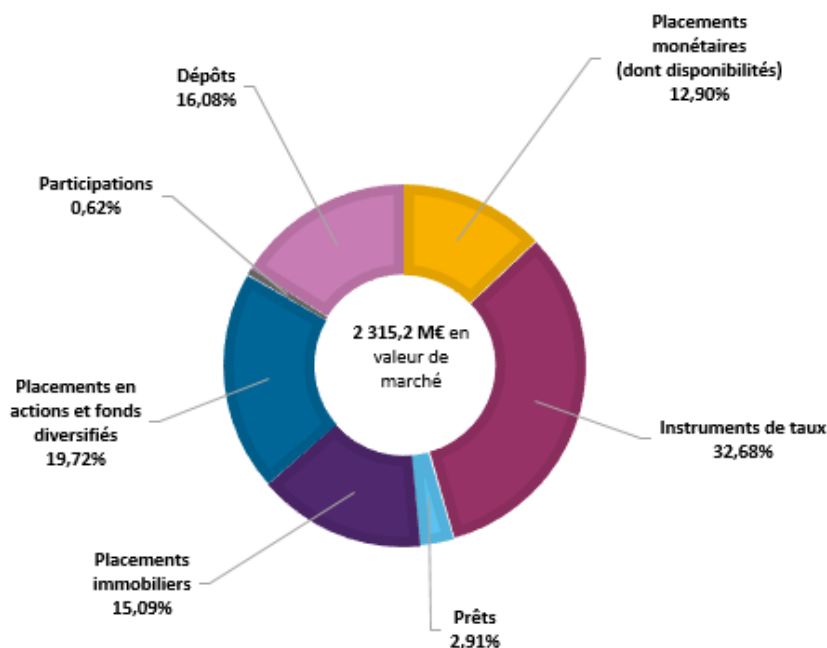
Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique² de la Business Unit « Vie » s'établit à 6,9% en 2018 (vs 6,7% en 2017)

Gestion financière et immobilière

Les placements³ s'élèvent, à fin 2018, s'établit ainsi à 2 016 M€ en valeur nette comptable, dont 213 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 1 942 M€ au 31 décembre 2017.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2018, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 299 M€ à fin 2018, contre 358 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR RE, considérés en valeur de marché, est donc de 2 315 M€, en progression de 0,6 % par rapport à fin 2017.



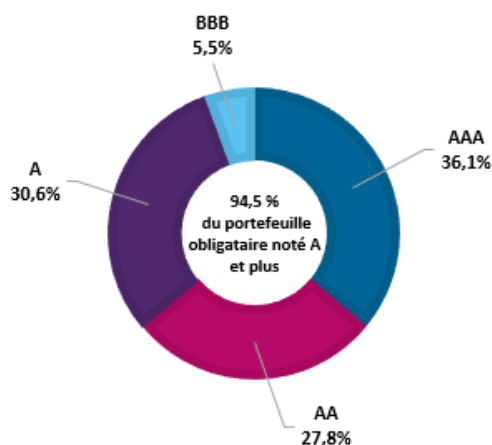
² Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèce de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

³ Placements financiers et immobiliers de CCR RE y compris les liquidités

- ▶ La part de la poche « **Placements monétaires** » s'élève à 299 M€ en baisse de 21 % par rapport à 2017. La baisse provient essentiellement de cessions sur les fonds monétaires pour 40 M€ et d'une baisse des disponibilités de 39 M€.
- ▶ La poche « **Instruments de taux** » représente 32,7% du total des placements en valeur de marché à fin 2018 en hausse de 7,3% par rapport fin 2017 suite aux investissements réalisés qui ont compensés la baisse des plus-values latentes. Elle est composée d'obligations détenues en direct (38,0%) et d'OPC (62,0%).

A fin 2018, le **portefeuille obligataire** est composé à 94,5% de titres notés A et plus.

Rating Standard & Poor's



- ▶ L'exposition « actions et placements diversifiés » en valeur de marché est de 456 M€ soit 19,7 % du total des placements à fin 2018, en baisse de 1,8% par rapport à fin 2017. Cette poche est essentiellement composée d'OPC Actions (40,8 %), de titres hybrides (17,8 %) et de fonds diversifiés (22,3 %).
- ▶ Les placements immobiliers s'élèvent à 349 M€ en valeur de marché soit 15% du total des placements (14,5% en 2017), en hausse de 4,6%.

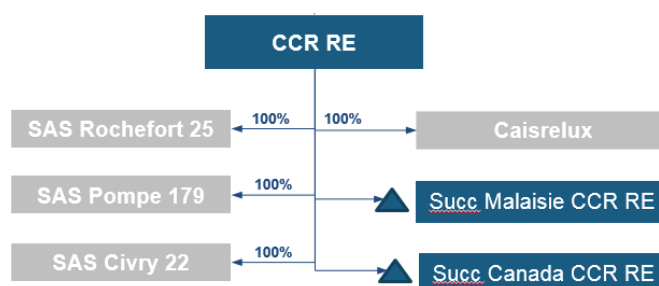
Résultat net

Le résultat après impôt de 2018 ressort à 35 M€. Ce dernier se compose des éléments suivants:

- Le résultat de souscription de CCR RE net de rétrocession et avant dotation à la provision pour égalisation s'établit à 33 M€. Ce dernier reflète la croissance rentable de la souscription de CCR RE sur l'exercice.
- Une provision pour égalisation a été dotée pour un montant de 11 M€. Cette provision, dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, contribue à renforcer la solidité financière de CCR RE en limitant la volatilité de son résultat comptable.
- Le résultat financier s'élève à 43 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 23 M€ et de plus-values réalisées nettes à hauteur de 19 M€. Il en résulte un taux de rendement financier du portefeuille d'actifs de CCR RE de 2,2%.

- Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2018 à 29 M€, soit un ratio de coût de 5,9%⁴ en forte baisse par rapport à 2017.
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 0,3 M€ en 2018 soit un taux d'impôt apparent de 0,8 % en raison notamment des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR RE.

Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR RE gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41,1 M€ au 31 décembre 2018. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 1,8 M€ et ont contribué à hauteur de 1,9 M€ aux produits financiers courants de CCR RE pour l'exercice 2018.

CCR RE détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2018, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR RE. Les comptes de la société ont été arrêtés le 4 avril 2019 et font ressortir un résultat positif.

1.2.4 Perspectives 2019

La mobilisation de toutes les énergies de l'entreprise et la pertinence de nos actions pour mieux servir nos clients nous permettent de dépasser les objectifs de notre plan d'affaires en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité et de solvabilité.

En 2019, CCR RE poursuivra son développement :

- en amplifiant sa politique de souscription diversifiée et maîtrisée sur un nombre de pays et de branches sélectionnés ;
- en réalisant des souscriptions basées sur des relations durables avec nos cédantes privilégiant une vision transversale dans les solutions proposées ;
- en poursuivant l'amélioration de la rentabilité à moyen terme ;
- en accélérant la transformation digitale de nos process internes pour atteindre les objectifs fixés de qualité de service et de réactivité ;
- en proposant une offre de service renforcée à nos clients clés afin d'augmenter la valeur de notre relation avec eux.

⁴ Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes

Grâce aux actions entreprises ces dernières années, CCR RE est désormais à même de se déployer avec agilité en cas de retournement de marché et ainsi saisir les opportunités sans sacrifier à son objectif d'amélioration continue de la rentabilité.

II. Système de gouvernance

CCR RE s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :
- du conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés,

afin de permettre une conduite optimale de son activité.

II.1 Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise

II.1.1 Le Conseil d'Administration

- a) Non dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 juin 2016, a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

- b) Présidence du conseil d'administration et direction générale

M. Bertrand LABILLOY a été nommé Président directeur général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur proposition du Président directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- c) Composition du Conseil d'administration

Le conseil d'administration de CCR RE est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président directeur général
- M. Pierre BLAYAU, représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- M. Patrick CERCEAU

- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du code de commerce.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

d) Attributions du conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la Société.

Outre les questions réservées à la compétence du Conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le Comité compétent, le Conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la Société.
- le plan d'affaires pluriannuel de la Société ;
- le projet de budget annuel de la Société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. A ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

e) Fonctionnement du conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Le règlement intérieur comporte en annexe le règlement intérieur du comité d'audit, des comptes et des risques issu du Conseil.

Le Conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunions

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR RE. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour les points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Depuis 2015, ce dossier est dématérialisé et accessible, de manière sécurisée, sur un portail dédié.

II.1.2 Le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du Conseil d'administration début 2017.

Le comité est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M. Charles LEVI. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M. Charles LEVI.

Le Comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il est chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité. Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données. Il examine les rapports (notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa, et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

II.1.3 Organe exécutif

a) La direction générale

La direction générale de CCR RE est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président Directeur Général,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Délégué.

b) Dirigeants Effectifs de CCR RE

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un champ de compétence identique, suite à leurs nominations respectives en qualité de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration en date du 29 juin 2016.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

c) Missions des principales directions interne à CCR RE

- **Direction Souscription**

La direction de la souscription de réassurance de marché est chargée de constituer un portefeuille de réassurance de marchés, rentable, auprès de cédantes qui présentent de manière privilégiée les caractéristiques suivantes : cédantes de taille petite ou moyenne, ayant un besoin prononcé en couverture de réassurance, une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs, qu'elles considèrent comme des partenaires et pour lesquelles CCR a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions. La direction

de la souscription de réassurance de marché a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques. Les missions de la direction recouvrent ainsi, l'analyse, la gestion contractuelle, la décision de souscription et l'ensemble de la relation clientèle.

- **Direction Actuariat & Risques**

La direction actuariat et risques est composée en 2018 de 5 services et départements:

- Solutions structurées & ALM
- Cotations & cellule CAT
- Fonction actuarielle
- Gestion des risques, Contrôle interne & RSSI
- Conformité & juridique réassurance

Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

II.1.4 Activités externalisées sous traitées à CCR

Afin d'assurer le fonctionnement et l'autonomie de CCR RE, CCR exécute à son bénéfice certaines prestations de services supports, notamment dans les domaines juridique, comptable, financier, informatique, de la communication, des ressources humaines, ainsi qu'en matière de gestion des passifs notamment la gestion des sinistres et de gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des risques jusqu'au 30/06/2018
- activité de gestion actif/passif jusqu'au 30/06/2018
- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers,
- activité de gestion des systèmes d'information,
- activités de la direction financière (en particulier comptabilité, gestion des sinistres).

a) Externalisation de la gestion des risques jusqu'au 30/06/2018

Description de l'externalisation de la gestion des risques

Jusqu'au 30 juin 2018, CCR RE a externalisé auprès de CCR les services suivants en matière de gestion des risques :

- Mettre en place d'un cadre général de gouvernance et de gestion des risques
- Mettre en place d'un contrôle interne
- Suivre les portefeuilles et réaliser une revue des provisions techniques
- Evaluer les besoins réglementaires en SCR
- Veiller au respect du cadre d'appétence au risque

Cette externalisation était adaptée aux activités de CCR RE et à son profil de risque propre. A compter du 1er juillet 2018, cette activité a été prise en charge par la direction Actuariat & Risques de CCR RE.

Organisation du dispositif de gestion des risques de CCR RE

CCR RE est une filiale de CCR et en ce sens partie intégrante du groupe CCR. Ainsi, en tant que membre du groupe prudentiel CCR, CCR RE rejoint le cadre prudentiel de gestion des risques mis en place au sein du groupe CCR. Sous l'impulsion de la réglementation Solvabilité 2, les réassureurs doivent mettre en place un dispositif efficace de gestion des risques intégré dans la gestion opérationnelle de la structure.

Concernant le dispositif de gestion des risques, jusqu'au 30 juin 2018, CCR RE était intégrée dans l'architecture existante, laquelle couvrait déjà les risques portés par CCR RE.

Ainsi, 2 grandes familles de comités sont actives au sein de CCR:

- Les comités internes, pour mieux piloter (gestion actif passif, risques financiers, risques immobiliers, SCR CAT et accumulations, risque de souscription, risques émergents, risques de réserves...); et
- Les comités du Conseil d'administration (comptes, audit et risques).

La gestion des risques de CCR RE et le dispositif de contrôle interne de CCR RE étaient une partie intégrante du cadre global de gestion des risques de CCR. Au niveau du groupe CCR, tous les risques étaient suivis par la Direction des Risques de CCR, avec l'aide d'un Responsable Contrôle Permanent (RCP) dans chaque département, et le département audit interne. Pour CCR RE, ce rôle de RCP était porté par 5 personnes internes à CCR RE (souscription, gestion, actuariat tarification, succursale du Canada et Bureau de représentation du Liban).

Faisant partie du dispositif global de gestion des risques de CCR, tous les risques portés par CCR RE étaient identifiés. Une fréquence vraisemblable et un impact potentiel étaient alors déterminés pour chaque risque. Des contrôles étaient identifiés ou implémentés pour réduire ou annuler ces risques. Chaque contrôle faisait l'objet d'une évaluation. Les risques considérés comme majeurs étaient également annuellement audités, la notion de "majeur" étant basée sur l'analyse des matrices fréquence/sévérité. En situation normale, les cartographies des risques et des contrôles associés étaient revues tous les 3 ans.

Pour compléter ce cadre général de maîtrise des risques, CCR RE a des procédures en place pour identifier, suivre et réduire les risques relatifs à la souscription. Le management de CCR RE est responsable de la mise en place de procédures permettant d'améliorer encore la gestion des risques. Ces procédures sont établies pour permettre d'identifier et d'analyser les risques propres à CCR RE. Elles sont là afin de permettre le respect des limites et des contrôles mis en place au sein du groupe et en déclinaison des politiques groupe. Elles permettent de suivre les risques, l'adhérence aux limites au sein du cadre global d'appétence au risque.

Le management de CCR RE effectue une revue régulière des cartographies des risques et des contrôles associés et des procédures afin de vérifier qu'elles sont toujours en ligne avec les conditions de marché et les activités de CCR RE.

Description des évaluations de solvabilité, des exercices ORSA et des reportings

Les évaluations de solvabilité étaient, jusqu'au 30 juin 2018, effectuées par CCR pour CCR RE en tant que partie intégrante du groupe prudentiel CCR. Il en était de même pour les exercices et le rapport ORSA de CCR RE et pour le rapport narratif de CCR RE.

A compter du 1er juillet 2018, CCR RE s'est dotée d'une direction Actuariat & Risques en charge de ces activités. Elle est rattachée à la direction générale de CCR RE.

Description des contrôles internes à CCR RE, guides et procédure permettant d'assurer le suivi de conformité de CCR RE.

Pour assurer la conformité de CCR RE, les dirigeants effectifs de CCR RE ont nommé une fonction clé qui est également fonction clé conformité de CCR, ceci dans la même logique d'appartenance au groupe prudentiel CCR.

CCR RE a créé et implémenté des listes de risques et de contrôles pour piloter ses obligations de conformité. Cette liste est maintenue à jour et évolue selon les informations reçues sous forme d'alertes réglementaires ou bien remontées par les métiers.

L'analyse des cartographies des risques, la qualité des contrôles et leur efficacité est testée régulièrement au sein du cadre global de gestion des risques.

Concernant la lutte anti blanchiment, la législation anti terrorisme, la lutte sanctions, le groupe CCR implémente progressivement un outil qui scanne les listes de noms de personnes physiques ou morales et les compare aux listes communiquées par les autorités françaises.

Le management de CCR RE est également vigilant lorsqu'il requiert ou approuve des paiements.

b) Externalisation de la gestion actif/passif jusqu'au 30/06/2018

Description de l'externalisation de la gestion actif passif de CCR RE

Pour les mêmes raisons de ressources et d'appartenance au groupe CCR, dans la continuité des activités déjà réalisées avant la filialisation, CCR RE a externalisé, jusqu'au 30 juin 2018, les activités liées à la gestion actif-passif décrites ci-après.

Cette externalisation était adaptée aux activités de CCR RE et à son profil de risque propre tant pour la couverture de ses engagements actuels que à venir.

A compter du 1^{er} juillet 2018, cette activité a été reprise par la Direction Actuariat & Risques de CCR RE.

Ci-après la description du dispositif tel qu'externalisé chez CCR jusqu'en juillet 2018.

Organisation du dispositif de gestion actif passif de CCR RE

La gestion actif-passif de CCR RE était externalisée au sein de CCR, auprès de la Direction des Risques de celle-ci, et de son Comité ALM. Ainsi, la Direction des Risques de CCR était responsable de la gestion actif-passif du groupe CCR et de ses filiales – CCR RE comprise – et en coordonnait les travaux.

Ceux-ci étaient effectués principalement par cette même Direction. Le caractère transversal de ces travaux amenait nombre de départements et de directions de CCR à être sollicités (Direction des Investissements Financiers, Direction Financière, etc.).

En effet, la gestion actif-passif de CCR et de ses filiales est supervisée par le Comité ALM, lui-même présidé par la Direction Générale de CCR. Le Comité ALM réunit la Direction Générale, et les responsables CCR de la Direction des Investissements Financiers, de la Direction Financière et de son département Comptabilité Financière et Trésorerie, du département Immobilier, et de la Direction des Risques et de son service ALM et Finance. Le Comité ALM peut ponctuellement solliciter la présence d'experts de CCR.

Le Comité ALM traite principalement, pour CCR RE, des sujets suivants :

- définition et analyse des scénarios ALM pouvant mettre CCR RE en risque (liquidité, change, etc.) ;

- définition et suivi des stratégies financières en cas de survenance de choc sur le passif telle qu'une CAT d'ampleur (>seuil fixé) ;
- suivi des liquidations prévisionnelles actif et passif selon différents angles d'analyse (toutes devises confondues, par devise, etc.) ;
- suivi des niveaux optimaux de trésorerie et des besoins de liquidité ;
- suivi des états des événements CAT récemment survenus sous les angles « stock », « liquidation » et « devise » ;
- suivi des états et études relatifs à Solvabilité 2 et à l'appétence aux risques.

Le Comité ALM s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat & Risques de CCR RE depuis le 1^{er} juillet 2018 (la Direction des Risques de CCR auparavant). Ces analyses, portant sur CCR RE, peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

Ces analyses traitent des sujets suivants :

- détermination du niveau d'asymétrie entre les entrées et les sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif ;
- techniques d'atténuation des risques actif-passif :
 - o risque de liquidité ;
 - o risque de taux d'intérêt ;
 - o risque de change ;
 - o risque d'inflation ;
 - o risque de solvabilité et besoins en fonds propres.
- Asymétries délibérées autorisées :
 - o entrées et sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif ;
 - o risque de change ;
 - o risque de solvabilité et besoins en fonds propres.
- Scénario central, simulations et scénarios de crise :
 - o scénario central ;
 - o risques financiers : approches stochastique et par choc et reverse stress scenarios ;
 - o risque de liquidité ;
 - o risque de solvabilité et besoins en fonds propres.

c) Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers de CCR RE est externalisée auprès de la Direction des Investissements Financiers et du département immobilier de CCR.

La gestion des actifs financiers de CCR RE s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques

tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le Conseil d'administration de CCR RE. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers est alors effectuée par l'équipe de gestion.

- Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés au sein de la catégorie « Investment Grade » des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.
- Les investissements en fonds d'investissement procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permettent de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

Des outils développés en interne permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité à CCR RE.

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande de CCR RE, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

d) Externalisation des systèmes d'information

Les systèmes d'information de CCR RE sont externalisés auprès de la Direction des Systèmes d'Information de CCR.

Présentation de la Direction des Systèmes d'Information de Caisse Centrale de Réassurance et de ses missions au service de CCR RE

La Direction des Systèmes d'Information (« DSI ») de CCR a pour mission, dans le cadre des budgets et moyens qui lui sont alloués, de :

- Mettre à disposition de tous les utilisateurs du système d'information de CCR, qu'ils soient collaborateurs de l'entreprise ou usager externe, les moyens informatiques et de communication (matériels, logiciels et services associés) nécessaires pour exercer quotidiennement leur métier dans de bonnes conditions de disponibilité, fiabilité et sécurité;
- Entretenir le capital immatériel constitué du patrimoine applicatif et de sa connaissance par l'entreprise et/ou ses partenaires pour en assurer la pérennité;
- Accompagner l'évolution de l'entreprise et des métiers en faisant évoluer les systèmes d'information existants ou en en construisant de nouveaux, en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les besoins de ses métiers tels que définis dans les plans qui s'y rapportent;
- Promouvoir auprès de la Direction Générale et des Métiers les technologies de l'information et de la communication susceptibles d'apporter à CCR des innovations et avantages compétitifs.

L'organisation de la DSI est composée de la manière suivante :

- 3 pôles opérationnels
 - o pôles « Etudes » dédiés aux activités de développement et de maintenance, en charge de concevoir et mettre en œuvre les fonctionnalités, outils et applications informatiques adaptés aux besoins des métiers.

- Un pôle « Architecture & Intégration » en charge de concevoir et mettre en œuvre les architectures logicielles, les composants et applications afin de garantir la cohérence, la stabilité et la performance du système d'informations.
- Un pôle « Production & Exploitation » en charge de la conception et de la mise en œuvre de l'infrastructure technique, de l'exploitation du système d'informations, du support aux utilisateurs et du plan de continuité d'activité.
- 2 pôles transverses
 - Un Pôle « Cohérence Fonctionnelle & AMOA » en charge de la relation et de la coordination entre les métiers et l'informatique, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et garant de la cohérence et de l'évolution fonctionnelle du système d'informations.
 - Un pôle « PMO et Gestion des Ressources » en charge du pilotage du portefeuille de projets, des budgets, des ressources.

Les services fournis par la DSI

Mise à disposition de l'ensemble des moyens humains et techniques couvrant l'ensemble des composants du système d'information de CCR RE :

- Gestion des infrastructures serveurs et du parc informatique (matériels, logiciels) mis à disposition de CCR RE
- Gestion des infrastructures réseaux et telecom mis à disposition de CCR RE
- Gestion des logiciels et progiciels en production mis à disposition de CCR RE
- Etude, implémentation et mise en production des solutions informatiques (ERP, sites extranet, outils décisionnels, ...)
- Maintenance corrective et évolutive sur les applications déployées
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Définition de la politique de sécurité informatique, mise en œuvre et surveillance des risques
- Sauvegarde et archivage des données de CCR RE
- Elaboration et maintien d'un Plan de Secours Informatique
- Gestion des achats informatiques (matériel, logiciel et prestation intellectuelle)
- Support aux utilisateurs de CCR RE.

e) Externalisation d'activités critiques ou importantes de la Direction Financière

La Direction Financière de CCR effectue pour le compte de CCR RE des prestations de services dont l'objet est la garantie de la validité des informations financières, l'évaluation et la gestion des sinistres ainsi que le pilotage financier de CCR RE.

Les objectifs permanents attachés à ces prestations de services sont:

- Garantir la fiabilité des comptes de CCR RE ;
- Établir des documents financiers et fiscaux de CCR RE en conformité avec la législation ;
- Produire les états financiers de reporting réglementaire de CCR RE;
- Produire des tableaux de bords en fonction des besoins de pilotage de la direction générale et de son Conseil d'administration;
- Établir et comptabiliser les écritures d'inventaires de CCR RE;
- Évaluer les sinistres de CCR RE;
- Gérer le run-off de CCR RE et procéder à des commutations le cas échéant ;
- Élaborer le budget et le plan de l'entreprise de CCR RE en conformité avec les choix stratégiques de l'actionnaire et de la direction générale.

Le périmètre d'externalisation lié à cette direction recouvre en particulier la comptabilité et la gestion des sinistres considérées comme des activités importantes.

Plus généralement, le périmètre d'externalisation lié à la direction financière est le suivant :

Trésorerie

Objectif : Gérer la trésorerie de CCR RE et assurer sa comptabilisation

Missions confiées :

- Gérer l'ensemble des moyens de paiement
- Maîtriser les flux financiers sur les comptes bancaires
- Traiter comptablement les opérations de trésorerie
- Assurer la solvabilité bancaire dans le respect des engagements (échéance et maintien d'un solde de trésorerie)
- Optimiser du processus de gestion des conditions bancaires
- Déterminer chaque jour le solde de trésorerie sur les comptes bancaires ou à placer
- Produire le reporting d'activité et règlementaire

Gestion Comptable des Portefeuilles des actifs financiers de CCR RE & Back Office

Objectif : Assurer la gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR RE

Missions confiées :

- Assurer la gestion comptable, fiscale et administrative du portefeuille financier dans la conformité de la réglementation
- Assurer le back-office de l'ensemble des opérations négociées sur les marchés financiers
- Gérer les stocks de titres
- S'assurer de la couverture des engagements techniques
- Effectuer le reporting règlementaire sur les actifs financiers

Comptabilité Technique - Tiers

Objectif : Gérer les soldes financiers des cédantes et courtiers, assurer la revue et les relances des balances âgées

Missions confiées :

- Réaliser les règlements en faveur des cédantes et des courtiers
- Analyser les balances âgées et relancer les cédantes. Produire des analyses pour la souscription dans le cadre de leurs déplacements cédantes et ou courtiers
- Justifier les comptes financiers (comptes ordinaires, douteux, non exigibles) et produire les éléments nécessaires au dossier d'inventaire annuel

Comptabilité Technique – Acceptation & Rétrocession

Objectif : Enregistrer les comptes cédantes dans les délais et le respect des procédures, Gérer les mouvements extra comptables (primes différées, sinistres au comptant, dépôts) Produire les comptes de rétrocession

Missions confiées :

- Comptabiliser les comptes cédantes dans le respect des normes et procédures et dans des délais compatibles avec les conditions contractuelles
- Formaliser des contrôles sur les comptes cédantes, commentaire sur les anomalies, alertes et justificatifs de compte
- Produire les comptes de rétrocession aux rétrocessionnaires / courtiers dans le respect des délais contractuelles
- Justifier les comptes technico financiers (sinistres au comptant, dépôts et primes différées) au niveau micro (PVSE), et des provisions

Comptabilité d'Inventaire et Analyses

Objectif : Produire les comptes sociaux de l'entreprise et assurer la fiabilité des opérations comptables d'inventaire et des états produits dans le respect des objectifs et des délais

Missions confiées :

- Produire les inventaires trimestriels et le dossier annuel dans les délais et dans le respect des normes et procédures
- Etablir les déclarations fiscales et sociales de CCR RE
- Etablir les refacturations

Budget de fonctionnement et Immobilier

Objectif : Organiser et assumer la comptabilité des filiales immobilières ; Comptabiliser les opérations courantes liées aux charges de fonctionnement et d'investissement

Missions confiées :

- Réaliser les travaux comptables et d'inventaire des filiales immobilières
- Effectuer les déclarations fiscales et sociales des filiales immobilières
- Comptabiliser les factures de frais généraux
- Comptabiliser les immobilisations et leurs amortissements

Reporting, Conformité et fiscalité

Objectif : Coordonner la production et la diffusion du reporting réglementaire ; S'assurer de la conformité réglementaire de la comptabilité de CCR RE ; Coordonner la conformité fiscale

Missions confiées :

- Conformité réglementaire : veiller à la bonne application des évolutions réglementaires ;
- Coordonner les remises du pilier 3 de Solvabilité 2 (QRT) et assurer l'administration fonctionnelle de l'application de production des QRT Solvabilité 2 ;
- Coordonner la production et la transmission des reportings à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, à la Banque centrale Européenne , à la Banque de France et à toutes autres instances chargées réglementairement de collecter des données.
- Travaux fiscaux : déterminer et effectuer les régularisations comptables du prorata de TVA, valider les liasses fiscales, coordonner et suivre les dossiers de crédit d'impôt, assurer la documentation et la conservation des données et assistance de la Direction Financière dans le cadre des éventuels contrôles fiscaux de CCR RE

Gestion des sinistres

Objectif : Assurer une gestion technique et juridique des sinistres

Missions confiées :

- Analyser la recevabilité des sinistres
- Valider les demandes de règlement
- Réaliser un suivi technique des sinistres
- Apprécier l'évaluation de la cédante et proposer le cas échéant une « estimation CCR »
- Apporter un Conseil aux cédantes dans la gestion des sinistres
- Alimenter une base de données « victimes corporelles graves France »

Commutations des engagements en run-off

Objectif : Commuter les traités/facultatives afin de réaliser des gains technico-financiers, de gestion administrative et de libérer du capital sous S2

Missions confiées :

- Identifier les opportunités de commutation
- Constituer les dossiers de commutation
- Etudier les dossiers de commutations
- Négocier les commutations dans le respect du guide de commutations
- Suivre la contractualisation des commutations
- Réaliser un reporting trimestriel des commutations

Visites sinistres

Objectif : Réaliser des visites sinistres auprès des cédantes afin d'avoir une meilleure connaissance du portefeuille et de la politique de provisionnement et afin d'apporter un service de Conseil

Missions confiées :

- Mettre en place un plan annuel de visites des cédantes en fonction de leur exposition, de leur sinistralité, de leur pratique de souscription ou de leur mode de comptabilisation
- Piloter les visites sinistres
- Participer aux visites sinistres post-événements
- Répondre aux sollicitations des cédantes
- Rédiger le rapport de visite et compléter la fiche interne de scoring
- Réaliser des synthèses de visites

Veille juridique et études techniques

Objectif : Effectuer une veille juridique et réaliser des études techniques

Missions confiées :

- Suivre les évolutions juridiques et techniques en sinistres
- Anticiper les éventuelles évolutions du marché
- Alerter CCR RE sur les évolutions ou situations des risques qu'elle souscrit
- Piloter ou participer à des études techniques en interne d'une part et au sein d'instances extérieures d'autre part

Provisionnement

Objectif : Etablir les provisions techniques et les prévisions de chiffre d'affaires à chaque inventaire

Missions confiées :

- Calculer les ultimes de primes et de sinistres pour chaque inventaires selon la politique de provisionnement et saisir les prévisions dans les délais
 - o Etablir une analyse détaillée des inventaires
 - o Animer les comités de provisionnement
- Calculer la provision pour frais de gestion de sinistres

Plan d'entreprise

Objectif : Elaborer le plan d'entreprise en conformité avec les orientations stratégiques de l'actionnaire et de la direction générale de CCR RE

Missions confiées :

- Consolider les inputs des directions impliquées (souscription, finance, comptabilité budgétaire) et construire le plan d'entreprise à partir de ces données.
- Déterminer la rentabilité et les autres indicateurs de pilotage pour permettre un arbitrage de la direction générale. Définir les leviers et informer les directions concernées des arbitrages budgétaires éventuels.
- Formaliser ces éléments dans un document de synthèse.

Pilotage financier

Objectif : Elaborer et produire les indicateurs de pilotage de l'activité de CCR RE

Missions confiées :

- Produire un suivi et une analyse régulière des indicateurs de pilotage de l'activité de CCR RE
- Définir les clés de répartition des frais et établir un suivi analytique des frais généraux

II.2 Les fonctions clés

La directive solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clefs qui sont a minima : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR RE s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées et a nommé un directeur des risques pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, dès aujourd'hui sont identifiés, pour chaque mission, un responsable ou un comité chargé de chaque fonction clef.

Les responsables des fonctions clés sont les mêmes que pour CCR, à savoir :

- fonction gestion des risques : Mme Isabelle Grubic à compter du 1^{er} décembre 2018 (en remplacement de M. Jérôme Isenbart) ;
- fonction vérification de la conformité : Mme Estelle Lê, à compter du 1^{er} juillet 2018 (en remplacement de M. François Bourchanin) ;
- fonction audit interne : Mme Isabelle Grubic jusqu'au 30 novembre 2018 puis dispositif temporaire de continuité ;
- fonction actuarielle : Mme Marie Doitteau à compter du 1^{er} novembre 2018 en remplacement de M. Jérôme Isenbart qui a exercé la fonction à titre temporaire à compter du 1^{er} juillet 2018 à la suite de la cessation des fonctions de Mme Blandine Pierson).

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

II.2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR RE relèvent directement du président directeur général et échangent avec lui autant que de besoin.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis. Elles reportent également au président du comité d'audit des comptes et des risques et au Conseil d'administration. Les fonctions sont fonction clé de CCR, CCR RE et du groupe.

II.2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

Cette fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif/passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est important de noter que le CORI est animé par le Directeur Actuariat & Risques en collaboration avec la fonction gestion des risques.

La fonction de gestion des risques est au cœur du groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé du contrôle interne. En effet, ce dispositif s'appuie sur 25 correspondants au sein des entités responsables du contrôle permanent (RCP).

Responsable de la fonction :

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par la responsable du département Gestion des risques & contrôle interne depuis le 1er décembre 2018. Elle était précédemment portée par le directeur Actuariat & Risques.

Synthèse de l'activité en 2018 :

(menée avec le support de la fonction actuarielle)

- mise à jour ponctuelle de certains périmètres de la cartographie des risques ;
- mise à jour annuelle des risques majeurs ;
- revue du modèle stochastique des risques (Gouvernance, efficacité des contrôles et résultats) ;
- développement d'un dispositif ALM ;
- analyse de portefeuille et suivi des expositions CAT ;
- développement du modèle de capital économique ;
- analyse du programme de rétrocession.

II.2.3 Fonction vérification de la conformité

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR RE.

La fonction vérification de la conformité est assistée du contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

Responsable de la fonction :

La fonction vérification de la conformité est portée par la responsable du département Juridique et conformité de CCR RE depuis le 1^{er} juillet 2018. Elle était précédemment portée par le responsable du département Risques, Conformité et Contrôle interne de CCR.

Synthèse de l'activité en 2018 :

En 2018 le Contrôle interne a évalué l'ensemble des moyens de maîtrise définis dans la cartographie de la CCR, y compris ceux de CCR RE. L'ensemble des moyens de maîtrise couvrant des risques de non-conformité étaient satisfaisants.

En 2018, la fonction conformité a continué à déployer le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et à rendu compte de ses travaux au Conseil.

II.2.4 Fonction audit interne

La fonction audit interne est rattachée directement à la direction générale de CCR. Elle vérifie l'adéquation et l'efficacité des processus avec les objectifs et décisions stratégiques de CCR RE. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Responsable de la fonction :

La fonction audit interne est portée par la responsable du département audit interne de CCR.

Synthèse de l'activité en 2018 :

En 2018, conformément au plan d'audit de CCR RE, l'audit interne a réalisé 2 missions, l'une porte sur la succursale du Canada et l'autre sur le processus de rétrocession.

Les activités supports de CCR RE sont aujourd'hui sous traitées à CCR (externalisation intra-groupe) à l'exception des activités sous la responsabilité de la direction Actuariat & Risques (actuariat, ALM, gestion des risques et du contrôle interne). Les audits portant sur ces activités sont affectés au plan d'audit de CCR.

Dans le cadre de ce plan d'audit, ont été réalisées les missions suivantes en 2018 :

- Audit du processus de gestion des sinistres
- Revue des tests des contrôles clés afin de s'assurer de la maîtrise des risques majeurs

II.2.5 Fonction actuarielle

Au sein de la direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction actuarielle émet un avis sur le portefeuille souscrit par CCR RE, sa rétrocession et la méthodologie et la suffisance de son provisionnement.

Synthèse de l'activité en 2018 :

En 2018, la fonction actuarielle a ainsi analysé ces trois thématiques et principalement le calcul des provisions techniques, de la politique de souscription et des accords de rétrocession. Ces analyses ont été formalisées dans un rapport.

En ce qui concerne l'appréciation de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, la fonction actuarielle s'appuie sur les travaux réalisés par le département Contrôle de Gestion & Inventaire de la direction financière chez CCR.

II.3 Comitologie

II.3.1 Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR

Le Comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

II.3.2 Le comité opérationnel CCR RE

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR RE et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

II.3.3 Le comité des risques (CORI) Groupe CCR

Ce comité a pour mission d'assurer le pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation, de définir le dispositif de maîtrise des risques, afin de limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques et fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

II.3.4 Le Comité d'investissement Groupe CCR

La mission du comité est de Garantir le pilotage des investissements ou mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

II.3.5 Le Comité de souscription CCR RE

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire.

II.3.6 Le Comité sinistres CCR RE

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre le département sinistres et la souscription. Les réunions se font par département et permettent d'échanger sur l'évolution

des sinistres majeurs, les problématiques techniques ou commerciales dans la gestion des sinistres, et les opportunités de commutations.

II.3.7 Le Comité de provisionnement CCR RE

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

II.4 Politique et pratiques de rémunération

CCR RE a formalisé en 2017 une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

II.4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale de CCR RE, les objectifs de cette politique visent à :

- Valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- Attirer les talents,
- Ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de CCR RE.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- 1) Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- 2) Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- 3) Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

II.4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

- a) Concernant la rémunération du président directeur général

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe du directeur général de CCR en ses qualités de directeur général de CCR et de président directeur général de CCR RE, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

La rémunération du président directeur général de CCR RE comporte une part fixe et une part variable.

Cette rémunération est fixée par le Conseil d'administration de CCR RE. La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le Conseil et la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé est décidée par le Conseil.

b) Concernant la rémunération du directeur général délégué

Le directeur général délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social.

c) Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration.

Seuls les deux administrateurs extérieurs au groupe CCR perçoivent des jetons de présence.

II.5 Transactions importantes conclues

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

II.6 Compétence et honorabilité

La politique en matière de compétence et d'honorabilité a été adoptée par le conseil d'administration de CCR RE en 2017.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique

II.7 Système de gestion des risques (y compris ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR RE repose sur le référentiel COSO. Il s'articule autour de la mise en place :

- D'une Direction des risques au cœur de l'entreprise ;
- D'un cadre d'appétence au risque ;
- De limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- D'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

II.7.1 Organisation de la gestion des risques

Le management des risques au sein de CCR RE est l'affaire de tous :

Il met la Direction Actuariat & Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise, le Conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par Comité d'Audit, des Comptes et de la Gestion des Risques.

Direction Générale

La Direction Générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction des risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Le comité de gestion des risques (CORI)

Se référer au paragraphe II.3.3.

La direction Actuariat & Risques

Rattachée à la Direction Générale, la direction est en charge de la coordination globale des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles pour s'en assurer, identifie les risques clefs et pilote les travaux dans le cadre de la mise en conformité à la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques est placée sous l'autorité de la direction générale.

La fonction assiste le conseil d'administration, ses comités et la direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du groupe CCR. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, ses comités et la direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

La fonction assiste la Direction Actuariat & risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Egalement responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle en charge du pilotage du dispositif de maîtrise des risques. Elle assume, ainsi, la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause le profil de risque de CCR, la fonction peut informer de manière directe et indépendante la direction générale et ou le comité d'audit, des comptes et des risques.

La fonction Vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR. (Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité).

L'audit interne

L'audit interne est également une composante importante dans le dispositif de gestion des risques de CCR RE. En effet, dans le cadre de ses attributions, l'audit interne évalue par une approche systématique et méthodique les processus de management, de contrôle et de gouvernance des risques et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les plans d'audit à mener sont définis en fonction des priorités en termes de gestion des risques pour l'entreprise.

Les responsables du contrôle permanent

Nommés pour 3 ans minimum, ils assurent le bon fonctionnement du dispositif et effectuent le lien entre les opérationnels et la direction Actuariat & Risques. Notamment, ils :

- représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- informent régulièrement la fonction clé gestion des risques des modifications de processus et des nouveaux risques ;
- participent à l'amélioration des contrôles ;
- assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- assurent le suivi des incidents ;
- contrôlent la bonne application des procédures.

Les managers d'entités

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent :

- soutenir la culture en matière de management des risques ;
- s'assurer de la conformité des opérations ;
- gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilité dans les limites de la tolérance aux risques ;
- valider les travaux des responsables du contrôle permanent.

Le chargé de contrôle

C'est un opérationnel qui effectue des contrôles de premier niveau et qui est désigné par le manager pour remplir les questionnaires d'auto-évaluation concernant les contrôles non clés de l'année en cours.

L'auto-évaluation permet de :

- rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles ;
- identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme. Les opérations qu'ils réalisent au quotidien engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global. Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

II.7.1.1 L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR RE accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR RE est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR RE est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'Etat.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2017 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150% sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance de catastrophes en réassurance de marché ;
- survenance d'une crise financière.

II.7.1.2 Le référentiel des risques de CCR RE

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR RE. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle, dans le cadre des risques majeurs, en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- Le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR RE,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories,
- le troisième niveau, quant à lui, décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Risque Niveau 1	Définition Risque niveau 1
Risque de Marché	le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers;
Risque de Souscription sans Garantie d'Etat	le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements de réassurance sans Garantie d'Etat, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement;
Risque de Souscription avec Garantie d'Etat	le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements de réassurance avec Garantie d'Etat, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement;
Risques Opérationnels	le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs;
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

(Il s'agit du dispositif global groupe, le risque de souscription avec la garantie de l'Etat ne concerne pas CCR RE)

II.7.1.3 L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR RE a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR RE a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR RE développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer – qualitativement ou quantitativement – et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

a) Politique ORSA

CCR RE dispose d'une politique formalisée ORSA faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;

- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

b) Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le Conseil d'Administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

II.8 Dispositif du contrôle interne

II.8.1 Objectifs

Le Groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR RE vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

II.8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR RE de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR RE pose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER :

Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER :

Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER :

Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER :

En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER :

Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

II.8.3 Les chartes

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein de CCR RE :

Une charte du contrôle interne a été validée et diffusée en 2012 au sein de CCR et est applicable chez CCR RE. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Une charte informatique définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation.

Une charte éthique rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.

Une Charte Archives formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

II.8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

La direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le département gestion des risques & contrôle interne de la direction Actuariat & Risques. Cette dernière en rend compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

II.8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR RE suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR RE. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR RE est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR RE de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'Etat actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

II.8.6 Procédures et règles CCR RE

CCR RE dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR RE est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

II.9 Informations supplémentaires

Nous ne notons pas à ce jour d'information supplémentaire importante autre que celles décrites ci-dessus, relative au système de gouvernance de CCR RE.

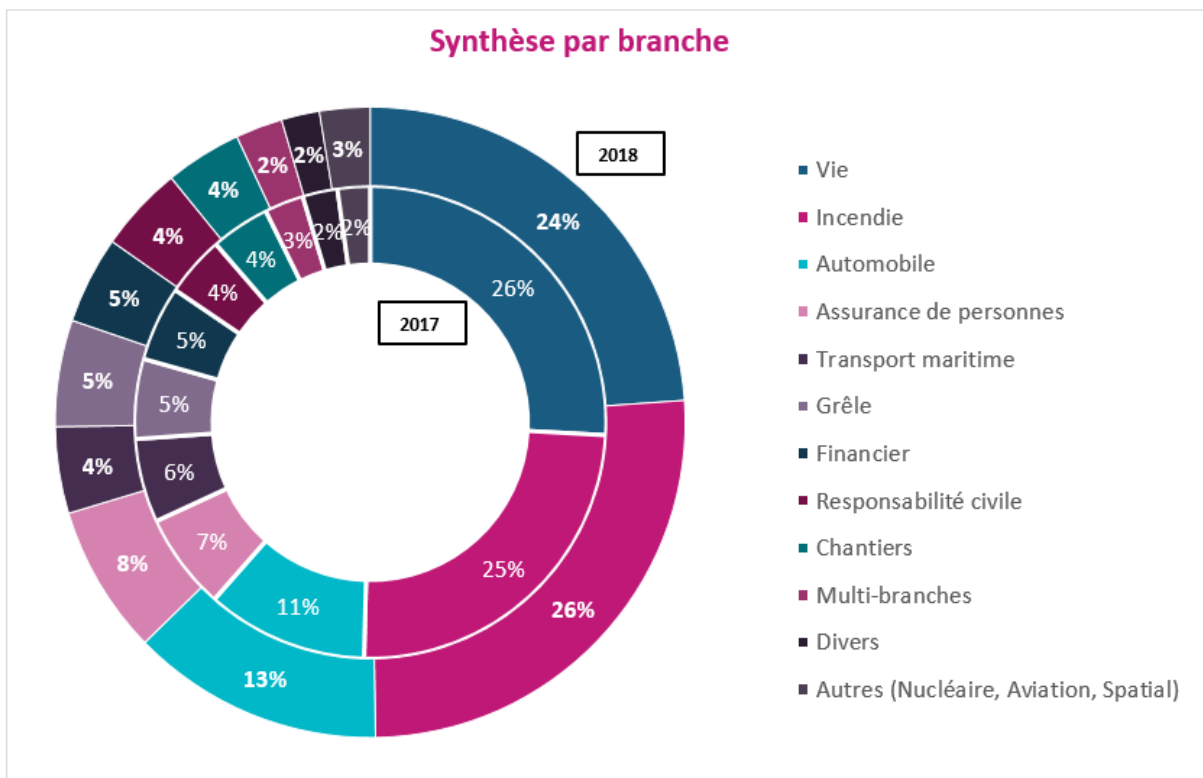
III. Profil de risques

III.1 Risque de Souscription

III.1.1 Contexte

CCR RE est un réassureur mondial généraliste majoritairement Non-Vie.

L'activité de CCR RE a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 464 M€ réalisé dans une cinquantaine de pays et dans l'ensemble des grandes branches : vie, non-vie et spécialités. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



III.1.2 Risques sous prisme SCR

En conséquence, son profil de risques sous métrique formule standard présente un risque Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Santé, le SCR de Contrepartie, le SCR Vie, et le SCR Opérationnel.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de réserve puis par le risque CAT.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR RE au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le Conseil d'administration ;
- adoption du sous budget CAT par le Conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque et faire appel à de la rétrocession.

Comme CCR RE est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORAS de CCR RE.

III.2 La gestion des actifs

III.2.1 Contexte

III.2.1.1 Principes Généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR RE est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,

- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

III.2.1.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

1) Le risque

CCR RE s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- i. Le risque en capital : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- ii. Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- iii. Le degré de corrélation entre deux actifs : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

2) La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

3) La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- i. Le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- ii. La rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

III.2.2 Structure des actifs de CCR RE

III.2.2.1 Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif des placements totaux.

III.2.2.2 Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids également significatif par rapport aux placements totaux.

III.2.2.3 Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée.

III.2.2.4 Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime.

III.2.2.5 Les placements en actions

Ils représentent une part importante des placements totaux, avec une composante en actions cotées et un fonds d'Overlay assurant une couverture partielle du portefeuille long ainsi qu'une part très minoritaire en actions non cotées.

III.2.2.6 Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts cédantes.

III.2.3 Exposition aux principaux risques financiers

III.2.3.1 Risque de change

L'exposition au risque de change est relativement modérée et fait régulièrement l'objet de scénarios de choc.

III.2.3.2 Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

III.2.3.3 Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». Les obligations AAA/AA représentent 63,9% du portefeuille obligataire.

III.2.3.4 Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs.

Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

III.2.3.5 Impact d'un choc financier

Ce scénario repose sur les hypothèses retenues pour le calcul du test d'exigibilité.

III.3 Risque opérationnel

III.3.1 Principe général

CCR RE érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

III.3.2 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel de CCR RE est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR utilise le référentiel COSO II.

III.4 Les autres risques

CCR RE ne décèle pas à ce jour s'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

III.5 Exposition au risque

III.5.1 Evaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR RE.

III.5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs qui associe les membres du COMEX, le CORI et le Département RC&CI.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

III.5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le Conseil d'administration de CCR RE.

III.5.4 Concentration

CCR RE ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparence, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

III.6 Technique d'atténuation des risques

CCR RE fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

III.6.1 Rétrocession

La politique détaillée est décrite dans le rapport sur la politique de rétrocession. Le programme ci-après est en place à compter de 2019 et insiste sur le maintien d'une sélection rigoureuse des rétrocessionnaires noté au minimum A- par S&P.

III.6.2 Protection du portefeuille actions

CCR RE a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- Sur la base de contrats future ;
- De façon à se prémunir d'une baisse maximale de **15%** des valorisations au 31/12/2018.

III.7 Sensibilité aux risques

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR RE cohérente avec son profil de risque et ses protections.

IV. VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité II.

IV.1 Valorisation des actifs au 31/12/2018

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

IV.1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR RE, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR RE avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

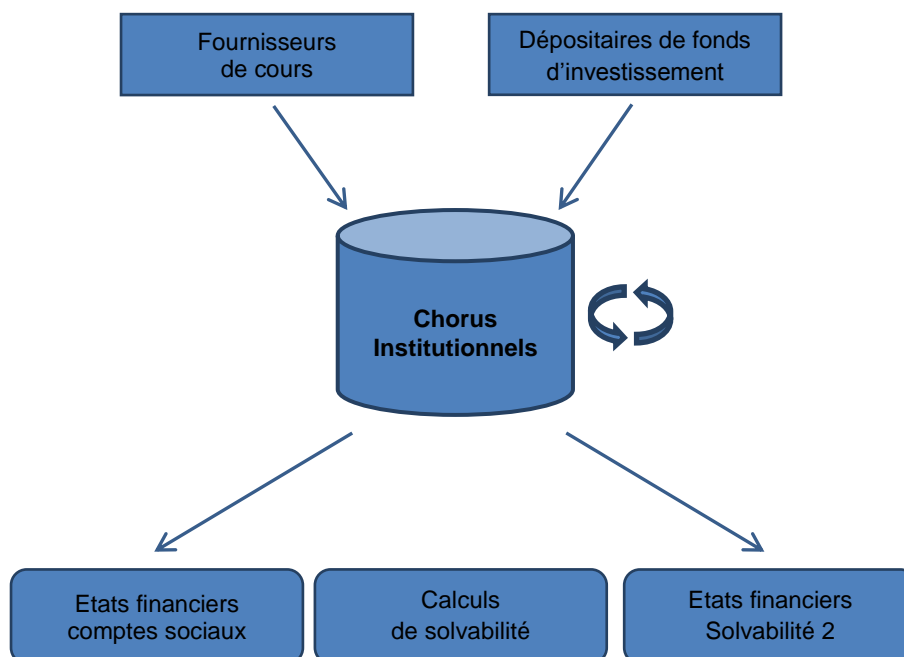
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR RE ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR RE pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.



IV.1.2 Valorisation des placements

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	7 980 000	4 910 987
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 938 581 988	1 642 106 494
Property (other than for own use)	R0080	202 010 000	102 422 271
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	14 388 961	6 200 000
Equities	R0100	140 722 400	39 485 169
Equities - listed	R0110	1 410 227	1 426 272
Equities - unlisted	R0120	139 312 173	38 058 897
Bonds	R0130	447 521 812	449 251 341
Government Bonds	R0140	202 732 755	218 551 760
Corporate Bonds	R0150	244 789 058	230 699 580
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1 073 925 235	987 620 255
Deposits other than cash equivalents	R0200	57 113 445	57 127 459
Loans and mortgages	R0230	239 928	239 928
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	239 928	239 928
Other loans and mortgages	R0260		
Deposits to cedants	R0350	215 277 875	212 833 259
Cash and cash equivalents	R0410	159 461 453	159 454 459

IV.1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		36 354 596
Intangible assets	R0030		6 166
Deferred tax assets	R0040	9 106 512	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190	2 900 134	
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	6 881 910	6 850 081
Non-life and health similar to non-life	R0280	5 973 708	4 291 891
Non-life excluding health	R0290	5 973 708	4 291 891
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	908 203	2 558 190
Health similar to life	R0320	95 730	849 538
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	812 473	1 708 652
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	46 266 292	46 112 225
Reinsurance receivables	R0370	885 088	882 141
Receivables (trade, not insurance)	R0380	14 181 218	14 167 442
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0

a) Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité II : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

b) Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances. Ces postes en valeur comptes sociaux sont actualisés au forfait à un an, en considérant qu'en run-off ils seront liquidés en un an.

c) Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

A date, ce poste ne contient aucun actif.

La valorisation des autres actifs à des fins de solvabilité II ne diffère pas de la valorisation des autres actifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes. Par suite les différences de traitements de valorisation entre norme FRENCH GAAP et norme Solvabilité II sont tracées.

IV.2 Valorisation des passifs au 31/12/2018

IV.2.1 Valorisation des provisions techniques

IV.2.1.1 Processus de provisionnement « Compte sociaux »

a) Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le département Contrôle de Gestion et Inventaire depuis 2015 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR RE. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (traité / facultative) x (proportionnel / non-proportionnel) ;
- un critère géographique.

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription / exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;

- d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
- d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
- des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR RE ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR RE. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001. La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

b) Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR RE disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

IV.2.1.2 Affectation des "Lines of Business"

A date, le portefeuille de CCR RE concerne les LoB suivantes:

Lines of Business

Motor vehicle liability insurance
 Marine, aviation and transport insurance
 Fire and other damage to property insurance
 General liability insurance
 Credit and suretyship insurance
 Miscellaneous financial loss
 Non-proportional casualty reinsurance
 Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
 Non-proportional property reinsurance
 Health reinsurance SLT
 Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR RE.

a) Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

Lot actuariel		Line of Business	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
...
AIT009A	Transport Proportionnel Europe	1000018	MAT
AIT009B	Transport Proportionnel Reste du Monde	1000018	MAT
AIT010A	Transport Non Proportionnel Europe	1000027	Reins MAT
AIT010B	Transport Non Proportionnel Reste Monde	1000027	Reins MAT
AIT011A	Crédit Caution Proportionnel	1000021	Credit
...

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

b) Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

IV.2.1.3 Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR RE est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

a) Meilleure estimation (Best Estimate)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par "Lines of Business" (LoB). Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » sans « volatility adjuster » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR RE, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

b) Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR RE.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité II à date de calcul, sur la comptabilité de CCR RE, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

IV.2.1.4 Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

IV.2.1.5 Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de CCR RE n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.

IV.2.1.6 Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

a) Meilleures estimations acceptation / rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	926 802 205	987 407 805
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	926 802 205	987 407 805
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	840 042 398	
Risk margin	R0550	86 759 807	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	529 314 568	591 944 508
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	184 744 939	178 048 126
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	167 450 596	
Risk margin	R0640	17 294 343	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	344 569 628	413 896 382
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	312 313 777	
Risk margin	R0680	32 255 852	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Reinsurance recoverables from:	R0270	6 881 910	6 850 081
Non-life and health similar to non-life	R0280	5 973 708	4 291 891
Non-life excluding health	R0290	5 973 708	4 291 891
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	908 203	2 558 190
Health similar to life	R0320	95 730	849 538
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	812 473	1 708 652
Life index-linked and unit-linked	R0340		

b) Véhicules de titrisation

CCR RE n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel à date.

c) Ajustement égalisateur – correction pour volatilité – mesures transitoires

CCR RE n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

CCR RE n'applique donc pas de mesures transitoires.

IV.2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Other technical provisions	R0730		26 197 731
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	238 965	1 382 191
Pension benefit obligations	R0760	1 279 236	1 279 236
Deposits from reinsurers	R0770	157 092	157 092
Deferred tax liabilities	R0780	55 959 401	
Derivatives	R0790	276 160	
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	5 792 374	5 773 085
Reinsurance payables	R0830	1 064 800	1 061 254
Payables (trade, not insurance)	R0840	14 184 309	14 131 880
Subordinated liabilities	R0850	75 354 114	75 000 000
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	75 354 114	75 000 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		960 398
Total liabilities	R0900	1 610 423 223	1 705 295 179
Excess of assets over liabilities	R1000	788 439 040	418 622 599

IV.2.3 Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation de CCR RE.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

IV.2.4 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

IV.2.5 Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

IV.2.6 Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,82% et correspond à un taux forfaitaire recommandé.

IV.2.7 Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de récession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

IV.2.8 Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR RE, notamment l'Etat. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'Etat. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

IV.2.9 Autres dettes non mentionnées par ailleurs

A date, ce poste ne contient aucun passif.

IV.2.10 Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

IV.3 Autres informations importantes

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

V. Gestion du capital

V.1 Gestion des fonds propres – Objectifs, politiques et procédures

V.1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR RE s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR RE a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance de marché ;
- concernant ses investissements financiers.

V.1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR RE.

Dans ce cadre, CCR RE a comme objectif de respecter un ratio de solvabilité 2 de 150% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR RE en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance de marché, et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, CCR RE a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

Cas de la succursale du Canada : pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, CCR RE a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

V.1.3 Procédures

CCR RE met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché. Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- Les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- Les budgets de risque consommés – Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le Conseil d'Administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

V.2 Fonds propres prudentiels au 31/12/2018

V.2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	788 M€
	Passifs subordonnés	75 M€
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2018		864 M€

CCR RE dispose de 75 M€ de passifs subordonnés, sous la forme d'un prêt subordonnée de 75 M€ de CCR à CCR RE.

CCR RE ne dispose ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

Les passifs subordonnés de CCR RE sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels de CCR RE sont de niveau 1.

V.2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres pruden­tiels

Les fonds propres 2018 de CCR RE passent de 419 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 864 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres pruden­tiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placement de CCR RE (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

V.2.3 Evolution des fonds propres pruden­tiels entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018

Les fonds pruden­tiels après dividendes sont passés de 846 M€ au 31/12/2017 à 864 M€ au 31/12/2018, soit une hausse de 18 M€.

V.3 Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2018

- Les fonds propres pruden­tiels ressortent à 864 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR, et éligibles pour 824 M€ au MCR ;
- Le SCR ressort à 456 M€, soit une couverture du SCR de 189,3 % ;
- Le MCR ressort à 177 M€, soit une couverture du MCR de 464,2 %.

V.4 Fonds propres et mesures de transition

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR RE.

V.5 Description des fonds propres auxiliaires

CCR RE ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

V.6 Disponibilité et transférabilité des fonds propres pruden­tiels

Les fonds propres de CCR RE appartiennent tous à CCR RE et sont réputés disponibles et transférables.

V.7 Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles

V.7.1 Méthode et options retenues

CCR RE applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

V.7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR RE intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR RE a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, des crédits d'impôt à hauteur de 5 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse.

V.7.3 Approche par transparence

A date CCR RE transparise en ligne à ligne près de 90% en valeur boursière de ses placements. Ce taux est encore amené à augmenter à l'avenir, avec l'élargissement progressif du périmètre de transparençation.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

V.7.4 Fonds cantonnés

CCR RE retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

V.7.5 Simplifications utilisées

CCR RE n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

V.7.6 Difficultés rencontrées

En tant que réassureur, CCR RE a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité II associées. Des calculs tête par tête sont par exemple souvent impossibles à mener. Ce déficit de données provient principalement du fait que les cédantes ne transmettent pas toutes leurs informations, ou le font avec plusieurs trimestres de retard.

Du fait de ces difficultés, les approches d'estimation retenues sont pour certains périmètres de type « estimations sur portefeuilles agrégés » avec un principe de prudence systématique.

De même, les traités auto de réassurance souscrits par CCR RE sont très souvent mixtes : ils contiennent à la fois des engagements « dommages auto », des engagements « RC auto – capital », des engagements « RC auto – rachat de rentes », et des engagements « RC auto – suivi de rentes ». Séparer au sein de ces traités les différents types d'engagement a nécessité de capitaliser sur des expertises internes.

Les informations transmises par les cédantes sont par ailleurs parcellaires, et / ou arrivent avec plusieurs trimestres de retard.

V.8 SCR et MCR

A date, le SCR de CCR RE est évalué à 456 M€ et son MCR à 177 M€.

V.9 Evolution du SCR et du MCR par rapport à la précédente date de référence

Au 31/12/2017 le SCR de CCR RE était évalué à 448 M€ et son MCR à 182 M€.

V.10 Evolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2017	189,0 %
31/12/2018	189,3 %

VI. Annexe : QRT

Liste des états QRT :

- SE.02.01.16 : Balance sheet
- S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance
- S.05.01.01.02 : Life
- S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country
- S.05.02.01.04 : Life obligations for home country
- S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions
- S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions
- S.19.01.01 : Non-life Insurance Claims
- S.23.01.01 : Own funds
- S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula
- S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR RE :

- S22.01.21 : mesures relatives aux garanties long terme ni d'application de mesure transitoire ;
- S25.02.21 : modèle interne partiel ;
- S25.03.21 : modèle interne intégral.

VI.1 SE.02.01.16 : Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Assets				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		36 354 595,60	
Intangible assets	R0030		6 166,39	
Deferred tax assets	R0040	9 106 511,79		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	7 980 000,00	4 910 987,21	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 938 581 987,96	1 642 106 494,01	0,00
Property (other than for own use)	R0080	202 010 000,00	102 422 270,67	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	14 388 961,37	6 200 000,00	
Equities	R0100	140 722 400,33	39 485 168,96	0,00
Equities - listed	R0110	1410 227,33	1426 271,83	
Equities - unlisted	R0120	139 312 173,00	38 058 897,13	
Bonds	R0130	447 521 812,31	449 251 340,61	0,00
Government Bonds	R0140	202 732 754,57	218 551 760,31	
Corporate Bonds	R0150	244 789 057,74	230 699 580,30	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	1073 925 234,85	987 620 254,85	
Derivatives	R0190	2 900 134,38		
Deposits other than cash equivalents	R0200	57 113 444,72	57 127 458,92	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	239 927,64	239 927,64	0,00
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	239 927,64	239 927,64	
Other loans and mortgages	R0260			
Reinsurance recoverables from:	R0270	6 881 910,13	6 850 081,20	
Non-life and health similar to non-life	R0280	5 973 707,63	4 291 891,19	
Non-life excluding health	R0290	5 973 707,63	4 291 891,19	
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	908 202,50	2 558 190,01	
Health similar to life	R0320	95 729,60	849 538,20	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	812 472,91	1 708 651,81	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	215 277 875,11	212 833 258,66	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	46 266 291,71	46 112 224,96	
Reinsurance receivables	R0370	885 087,92	882 140,58	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	14 181 217,90	14 167 442,28	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	159 461 453,49	159 454 453,45	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0,00	
Total assets	R0500	2 398 862 263,65	2 123 917 777,98	0,00

Liabilities				
Technical provisions - non-life	R0510	926 802 205,21	987 407 804,95	
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	926 802 205,21	987 407 804,95	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	840 042 397,96		
Risk margin	R0550	86 759 807,25		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	529 314 567,61	531 944 507,79	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	184 744 939,26	178 048 126,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	167 450 596,16		
Risk margin	R0640	17 294 343,10		
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	344 569 628,35	413 896 381,79	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	312 313 776,59		
Risk margin	R0680	32 255 851,76		
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		26 197 731,15	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	238 965,07	1382 191,07	
Pension benefit obligations	R0760	1279 235,63	1279 235,63	
Deposits from reinsurers	R0770	157 091,92	157 091,92	
Deferred tax liabilities	R0780	55 959 401,24		
Derivatives	R0790	276 160,13		
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00		0,00
Debts owed to credit institutions resident domestically	EP0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	EP0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	EP0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions	EP0811	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	EP0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	EP0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	EP0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	EP0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	5 627 651,44	5 773 085,16	
Reinsurance payables	R0830	1229 522,06	1061253,96	
Payables (trade, not insurance)	R0840	14 184 308,98	14 131 880,29	
Subordinated liabilities	R0850	75 354 114,00	75 000 000,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	75 354 114,00	75 000 000,00	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		960 397,53	
Total liabilities	R0900	1610 423 223,30	1705 295 179,45	0,00
Excess of assets over liabilities	R1000	788 439 040,35	418 622 538,53	0,00

VI.2 S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written												
Gross - Direct Business	R0110											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			34 597 618,63		31 206 065,51	109 142 445,80	2 083 554,30	16 976 570,07			8 115 615,62
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130											
Reinsurers' share	R0140			644 038,80		1 387 048,36	6 462 589,43	5 640,39	57 946,72			297 693,48
Net	R0200	0,00	0,00	33 953 579,82	0,00	29 819 017,16	102 679 856,37	2 077 913,91	16 918 623,35	0,00	0,00	7 817 922,15
Premiums earned												
Gross - Direct Business	R0210											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			29 421 764,50		31 879 998,05	99 508 540,84	2 256 961,20	18 061 520,19			8 606 350,26
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230											
Reinsurers' share	R0240			580 618,31		1 478 199,77	6 193 999,59	6 409,05	64 554,07			328 355,16
Net	R0300	0,00	0,00	28 841 146,19	0,00	30 401 798,28	93 314 545,25	2 250 552,15	17 996 966,12	0,00	0,00	8 277 995,10
Claims incurred												
Gross - Direct Business	R0310											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			20 459 446,93		19 873 014,44	49 352 269,70	835 696,28	7 965 082,87			3 001 483,23
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330											
Reinsurers' share	R0340			-171 969,75		3 341,70	-169 505,93		-12 334,27			306,20
Net	R0400	0,00	0,00	20 631 416,87	0,00	19 869 672,74	49 521 775,63	835 696,28	7 977 417,13	0,00	0,00	3 001 177,03
Changes in other technical provisions												
Gross - Direct Business	R0410											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420											
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430											
Reinsurers' share	R0440											
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred												
Gross - Direct Business	R0510											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0520											
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0530											
Reinsurers' share	R0540											
Net	R0550	0,00	0,00	10 257 733,16	0,00	10 967 527,67	40 674 041,90	189 009,21	7 953 784,09	0,00	0,00	3 273 935,91
Administrative expenses												
Gross - Direct Business	R0610											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					987 370,81	839 145,10	3 280 755,43	50 844,56	440 164,36		213 254,83
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630											
Reinsurers' share	R0640							-1,96				
Net	R0700	0,00	0,00	0,00	987 370,81	0,00	839 145,10	3 280 757,39	50 844,56	440 164,36	0,00	213 254,83
Investment management expenses												
Gross - Direct Business	R0710											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					304 418,66	274 577,42	960 326,56	18 332,78	149 374,31		71 408,43
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730											
Reinsurers' share	R0740											
Net	R0800	0,00	0,00	0,00	304 418,66	0,00	274 577,42	960 326,56	18 332,78	149 374,31	0,00	71 408,43
Claims management expenses												
Gross - Direct Business	R0810											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					282 923,68	255 189,53	892 517,96	17 038,30	138 827,00		66 366,28
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830											
Reinsurers' share	R0840											
Net	R0900	0,00	0,00	0,00	282 923,68	0,00	255 189,53	892 517,96	17 038,30	138 827,00	0,00	66 366,28
Acquisition expenses												
Gross - Direct Business	R0910											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					8 368 521,53	9 337 613,19	34 659 636,45	83 363,71	7 115 488,18		2 854 364,67
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930											
Reinsurers' share	R0940					6 137,36	30 006,40	136 991,42		48 382,99		7 139,98
Net	R1000	0,00	0,00	0,00	8 360 384,17	0,00	9 307 606,79	34 522 645,03	83 363,71	7 067 105,19	0,00	2 847 224,69
Overhead expenses												
Gross - Direct Business	R1010											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					322 635,85	291 008,83	1 017 794,96	19 429,86	158 313,25		75 681,69
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030											
Reinsurers' share	R1040											
Net	R1100	0,00	0,00	0,00	322 635,85	0,00	291 008,83	1 017 794,96	19 429,86	158 313,25	0,00	75 681,69
Other expenses												
Gross - Direct Business	R1200											
Net	R1300											
Total expenses												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					202 121 869,93
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		48 497 511,24	4 134 375,96	55 999 665,48	108 631 552,68
Reinsurers' share	R0140		2 560 947,94	14 150,96	5 403 407,14	16 833 463,82
Net	R0200	0,00	45 936 563,31	4 120 225,00	50 596 258,34	293 919 958,80
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					189 735 135,04
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		50 434 544,60	3 971 348,67	52 941 592,65	107 347 485,91
Reinsurers' share	R0240		2 787 608,82	14 232,96	5 382 001,57	16 835 975,30
Net	R0300	0,00	47 646 935,78	3 957 115,71	47 559 591,08	280 246 645,66
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					101 486 993,44
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		32 684 193,01	7 097 983,07	45 864 940,52	85 647 116,61
Reinsurers' share	R0340		-419 136,83	-10 736,85	132 562,83	-647 472,89
Net	R0400	0,00	33 103 329,84	7 108 719,92	45 732 377,69	187 781 582,94
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0,00
Reinsurers' share	R0440					0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred						
	R0550	0,00	8 740 613,48	754 875,12	9 289 475,91	92 100 996,45
Administrative expenses						
Gross - Direct Business	R0610					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					5 811 535,08
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		1 222 719,94	104 195,34	1 438 218,95	2 765 134,23
Reinsurers' share	R0640				-0,23	-2,19
Net	R0700	0,00	1 222 719,94	104 195,34	1 438 219,18	8 576 671,50
Investment management expenses						
Gross - Direct Business	R0710					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					1 778 438,15
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		426 720,35	36 377,70	492 731,50	955 829,56
Reinsurers' share	R0740					0,00
Net	R0800	0,00	426 720,35	36 377,70	492 731,50	2 734 267,71
Claims management expenses						
Gross - Direct Business	R0810					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					1 652 862,74
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		396 589,65	33 809,08	457 939,77	888 338,50
Reinsurers' share	R0840					0,00
Net	R0900	0,00	396 589,65	33 809,08	457 939,77	2 541 201,24
Acquisition expenses						
Gross - Direct Business	R0910					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					62 416 987,72
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		6 259 411,10	541 938,19	6 716 217,84	13 517 567,13
Reinsurers' share	R0940		17 083,96	-0,18	337 850,20	583 592,13
Net	R1000	0,00	6 242 327,14	541 938,36	6 378 367,65	75 350 962,72
Overhead expenses						
Gross - Direct Business	R1010					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					1 884 864,43
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		452 256,39	38 554,64	522 217,82	1 013 028,85
Reinsurers' share	R1040					0,00
Net	R1100	0,00	452 256,39	38 554,64	522 217,82	2 897 893,28
Other expenses						
	R1200					
Total expenses	R1300					92 100 996,45

VI.3 S.05.01.01.02 : Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written										
Gross	R1410							62 102 736,33	91 362 092,84	153 464 829,17
Reinsurers' share	R1420							1 526 941,58	2 840 535,11	4 367 476,69
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 575 794,75	88 521 557,73	149 097 352,48
Premiums earned										
Gross	R1510							62 976 424,71	79 977 895,72	142 954 320,43
Reinsurers' share	R1520							1 563 855,92	2 800 712,53	4 364 568,45
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 412 568,80	77 177 183,19	138 589 751,98
Claims incurred										
Gross	R1610							42 063 652,75	55 186 796,74	97 250 449,49
Reinsurers' share	R1620							151 925,34	215 123,93	367 049,27
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 911 727,40	54 971 672,81	96 883 400,21
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710							12 627 684,00	115 141,00	12 742 825,00
Reinsurers' share	R1720									0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 627 684,00	115 141,00	12 742 825,00
Expenses incurred										
	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 610 734,90	19 027 804,64	29 638 539,54
Administrative expenses										
Gross	R1910							1 051 645,84	1 384 015,33	2 435 661,16
Reinsurers' share	R1920									0,00
Net	R2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 051 645,84	1 384 015,33	2 435 661,16
Investment management expenses										
Gross	R2010							385 764,05	487 536,02	873 300,07
Reinsurers' share	R2020									0,00
Net	R2100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 764,05	487 536,02	873 300,07
Claims management expenses										
Gross	R2110							342 702,94	430 923,14	773 626,07
Reinsurers' share	R2120									0,00
Net	R2200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 702,94	430 923,14	773 626,07
Acquisition expenses										
Gross	R2210							8 472 590,81	16 528 790,10	25 001 380,90
Reinsurers' share	R2220							84 521,76	367 435,01	451 956,77
Net	R2300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 388 069,05	16 161 355,09	24 549 424,13
Overhead expenses										
Gross	R2310							442 553,03	563 975,07	1 006 528,10
Reinsurers' share	R2320									0,00
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 553,03	563 975,07	1 006 528,10
Other expenses										
	R2500									
Total expenses										
	R2600									29 638 539,54
Total amount of surrenders										
	R2700								1 337,23	1 337,23

VI.4 S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country

	Home country	Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		CA	CN	DE	IL	JP				
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140
Premiums written										
Gross - Direct Business	R0110									0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	29 728 361,34	9 823 462,95	18 315 006,59	11 704 274,62	17 410 763,68	11 419 047,15			98 400 916,32
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	24 900 602,08	15 556 255,07	3 881 084,46	7 036 890,98	4 930 611,72	4 704 299,06			61 009 743,37
Reinsurers' share	R0140	2 586 558,02	3 200 464,20	520 371,50	2 191 666,84	983 283,75	361 462,46			9 843 806,77
Net	R0200	52 042 405,40	22 179 253,82	21 675 719,54	16 549 498,76	21 358 091,65	15 761 883,75			149 566 852,93
Premiums earned										
Gross - Direct Business	R0210									0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	28 744 400,63	9 356 385,89	16 784 247,26	11 473 257,24	14 598 616,81	11 707 319,20			92 664 227,03
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	24 989 006,44	15 497 487,53	4 016 068,59	7 126 237,75	5 039 502,60	4 185 172,14			60 853 475,05
Reinsurers' share	R0240	2 565 710,04	3 167 180,52	499 342,42	2 207 390,96	944 809,28	354 017,83			9 738 451,04
Net	R0300	51 167 697,03	21 686 692,89	20 300 973,44	16 392 104,03	18 693 310,14	15 538 473,51			143 779 251,04
Claims incurred										
Gross - Direct Business	R0310									0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	15 471 937,30	4 197 260,62	11 619 341,04	8 497 237,87	9 328 000,36	10 511 130,81			59 624 908,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	25 681 689,34	7 485 124,78	366 155,09	2 521 391,03	1 195 515,94	14 910 830,61			52 160 706,78
Reinsurers' share	R0340	-5 890,37	-1 127 125,03		292 020,64		1 507,14			-839 487,62
Net	R0400	41 159 517,02	12 809 510,42	11 985 496,13	10 726 608,25	10 523 516,30	25 420 454,28			112 625 102,40
Changes in other technical provisions										
Gross - Direct Business	R0410									0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420									0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430									0,00
Reinsurers' share	R0440									0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Expenses incurred	R0550	13 980 902,97	7 087 094,82	7 262 408,60	4 755 339,75	5 394 502,71	4 729 337,45			43 209 586,30
Other expenses	R1200									
Total expenses	R1300									43 209 586,30

VI.5 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

	Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)	
		CA	CN	DE	IL	JP		
	C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280	
Premiums written								
Gross	R1410	62 922 241,14	937 091,16	6 803 648,78	893 847,49	2 304 269,99	764 783,71	74 625 882,27
Reinsurers' share	R1420	3 213 216,50	4 392,28	204 786,25	1 959,62	57 764,19	856,96	3 482 975,80
Net	R1500	59 709 024,65	932 698,88	6 598 862,54	891 887,87	2 246 505,80	763 926,75	71 142 906,47
Premiums earned								
Gross	R1510	74 928 395,26	507 339,23	6 285 108,27	861 475,21	2 261 236,64	272 004,91	85 115 559,53
Reinsurers' share	R1520	3 336 416,09	3 520,56	197 519,11	1 565,02	58 807,97	688,99	3 598 517,74
Net	R1600	71 591 979,17	503 818,67	6 087 589,17	859 910,19	2 202 428,67	271 315,92	81 517 041,79
Claims incurred								
Gross	R1610	43 762 941,73	225 372,40	4 839 981,09	296 402,27	1 906 639,52	16 669,94	51 048 006,94
Reinsurers' share	R1620	238 941,73	489,15	26 637,41	429,86	6 143,71	-29,80	272 612,06
Net	R1700	43 524 000,00	224 883,25	4 813 343,68	295 972,41	1 900 495,81	16 699,74	50 775 394,88
Changes in other technical provisions								
Gross	R1710	12 742 825,00						12 742 825,00
Reinsurers' share	R1720							0,00
Net	R1800	12 742 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 742 825,00
Expenses incurred	R1900	14 894 382,93	244 518,08	1 300 033,64	520 468,55	439 093,77	191 109,38	17 589 606,36
Other expenses	R2500							
Total expenses	R2600							17 589 606,36

VI.6 S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation		Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations
		C0020	C0030	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	C0060	Contracts without options and guarantees	
Technical provisions calculated as a whole	R0010							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to	R0020							
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM								
Best Estimate								
Gross Best Estimate	R0030							
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV) and Finite Re before adjustment for expected</i>	R0050							
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060							
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080							
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Risk Margin	R0100							
Amount of the transitional on Technical Provisions								
Technical Provisions calculated as a whole	R0110							
Best estimate	R0120							
Risk margin	R0130							
Technical provisions - total	R0200	0,00	0,00			0,00		0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurers/SPV and Finite Re total	R0210	0,00	0,00			0,00		0,00
Best Estimate of products with a surrender option	R0220							
Gross BE for Cash flow								
Cash out-flows								
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230							
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240							
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250							
Future expenses and other cash out-flows	R0260							
Cash in-flows								
<i>Future premiums</i>	R0270							
<i>Other cash in-flows</i>	R0280							
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290							
Surrender value	R0300							
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310							
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320							
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330							
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340							
Best estimate subject to matching adjustment	R0350							
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360							
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01							

		Accepted reinsurance				Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)		
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligations other than		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees					
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00					0,00						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterpart default associated to	R0020	0,00					0,00						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM													
Best Estimate													
Gross Best Estimate	R0030	312 313 776,59			312 313 776,59		312 313 776,59					167 450 596,16	167 450 596,16
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterpart default	R0040	813 287,82					813 287,82		0,00	0,00	0,00	95 825,61	95 825,61
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	813 287,82					813 287,82					95 825,61	95 825,61
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						0,00						0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						0,00						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterpart default	R0080	812 472,31			812 472,31		812 472,31					95 723,60	95 723,60
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	311 501 303,68					311 501 303,68		0,00	0,00	0,00	167 354 866,56	167 354 866,56
Risk Margin	R0100	32 256 851,76			32 256 851,76		32 256 851,76					17 294 343,10	17 294 343,10
Amount of the transitional on Technical Provisions													
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						0,00						0,00
Best estimate	R0120						0,00						0,00
Risk margin	R0130						0,00						0,00
Technical provisions - total	R0200	344 569 628,35					344 569 628,35	0,00			0,00	184 744 939,26	184 744 939,26
Technical provisions minus recoverables from reinsurers/SPV and Finite Re	R0210	343 757 155,45			343 757 155,45		343 757 155,45	0,00			0,00	184 649 209,66	184 649 209,66
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						0,00						0,00
Gross BE for Cash flow													
Cash out-flows													
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230						312 313 776,59					167 450 596,16	167 450 596,16
Future guaranteed benefits	R0240	312 313 776,59					312 313 776,59						
Future discretionary benefits	R0250						0,00						
Future expenses and other cash out-flows	R0260						0,00						0,00
Cash in-flows													
Future premiums	R0270						0,00						0,00
Other cash in-flows	R0280						0,00						0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000									0,0000		
Surrender value	R0300						0,00						0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						0,00						0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						0,00						0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						0,00						0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340						0,00						0,00
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						0,00						0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						0,00						0,00
Gross TP Amount calculated using simplified methods	RTT01												

VI.7 S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions

	Regulation fee:																		Total Non-life obligations
	Direct business and accepted proportional reinsurances											accepted non-proportional reinsurance:							
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expense insurance	Aviation	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance			
C002	C003	C004	C005	C006	C007	C008	C009	C010	C011	C012	C013	C014	C015	C016	C017				
Technical provisions calculated on a whole	0010																		
Direct business	0012																		
Accepted proportional reinsurance business	0013																		
Accepted non-proportional reinsurance	0014																		
Total reinsurance from reinsurers (P + A)	0015																		
Technical provisions calculated on a sum of P + A																			
Real value																			
Provision provisions																			
Gross - Total	0016																		
Gross - Direct business	0017																		
Gross - accepted proportional reinsurance business	0018																		
Gross - accepted non-proportional reinsurance	0019																		
Net - Total	0020																		
Net - Direct business	0021																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0022																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0023																		
Net - Total	0024																		
Net - Direct business	0025																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0026																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0027																		
Net - Total	0028																		
Net - Direct business	0029																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0030																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0031																		
Net - Total	0032																		
Net - Direct business	0033																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0034																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0035																		
Net - Total	0036																		
Net - Direct business	0037																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0038																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0039																		
Net - Total	0040																		
Net - Direct business	0041																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0042																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0043																		
Net - Total	0044																		
Net - Direct business	0045																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0046																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0047																		
Net - Total	0048																		
Net - Direct business	0049																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0050																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0051																		
Net - Total	0052																		
Net - Direct business	0053																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0054																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0055																		
Net - Total	0056																		
Net - Direct business	0057																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0058																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0059																		
Net - Total	0060																		
Net - Direct business	0061																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0062																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0063																		
Net - Total	0064																		
Net - Direct business	0065																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0066																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0067																		
Net - Total	0068																		
Net - Direct business	0069																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0070																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0071																		
Net - Total	0072																		
Net - Direct business	0073																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0074																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0075																		
Net - Total	0076																		
Net - Direct business	0077																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0078																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0079																		
Net - Total	0080																		
Net - Direct business	0081																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0082																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0083																		
Net - Total	0084																		
Net - Direct business	0085																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0086																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0087																		
Net - Total	0088																		
Net - Direct business	0089																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0090																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0091																		
Net - Total	0092																		
Net - Direct business	0093																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0094																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0095																		
Net - Total	0096																		
Net - Direct business	0097																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0098																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0099																		
Net - Total	0100																		
Net - Direct business	0101																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0102																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0103																		
Net - Total	0104																		
Net - Direct business	0105																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0106																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0107																		
Net - Total	0108																		
Net - Direct business	0109																		
Net - accepted proportional reinsurance business	0110																		
Net - accepted non-proportional reinsurance	0111																		
Net - Total	0112																		

Groot afgevoerd Bart Estimate Claim Provision -

Development year (fabrieksaantal)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		09208	09210	09228	09238	09248	09258	09268	09278	09288	09298	09308	09318	09328	09338	09348	09358
Prior	R0388																93288488
N-14	R0398	178 019 220	181244802	197 977 119	95 194 250	82 184 257	66 825 946	51 072 224	40 238 997	34 041 184	32 704 918	28 475 298	28 067 730	22 976 818	20 526 884	19 114 458	
N-13	R0328	119 524 468	146 221 548	110 357 757	119 479 024	74 089 521	97 746 725	91 072 495	45 528 535	40 151 037	31 402 916	35 445 419	34 152 715	26 164 481	23 488 145		
N-12	R0328	155 913 432	123 629 244	82 871 038	76 725 442	59 753 154	59 545 115	40 227 441	35 942 478	33 127 868	31 471 741	30 225 724	27 447 153	27 954 912			
N-11	R0348	132 784 428	137 212 955	199 049 252	79 445 282	66 295 444	47 373 192	42 949 761	37 229 290	33 264 846	30 747 184	28 187 853	27 012 996				
N-10	R0358	142 394 482	143 432 984	188 458 119	82 197 222	69 973 595	63 793 984	56 882 984	53 033 177	49 081 954	45 218 824	42 284 942					
N-9	R0368	174 049 739	154 415 504	199 203 428	100 491 432	114 241 721	218 111 621	64 913 235	51 201 898	46 751 171	34 964 197						
N-8	R0378	197 979 977	207 201 093	175 429 484	148 519 277	107 649 179	116 099 042	80 901 209	60 291 009	53 484 794							
N-7	R0388	209 943 463	292 421 644	142 044 968				85 991 991	69 277 972	59 521 192	66 484 158	60 005 441					
N-6	R0398	149 334 188	158 344 438	123 749 247	101 237 168	87 413 243	74 811 444	67 025 372									
N-5	R0408	152 173 688	148 122 287	105 321 242	93 849 255	79 467 353	65 433 711										
N-4	R0418	159 034 942	146 343 327	116 108 417	97 546 016	83 827 958											
N-3	R0428	138 427 524	133 882 725	113 138 211	93 728 954												
N-2	R0438	152 511 748	244 735 615	227 943 979													
N-1	R0448	145 974 078	129 744 639														
N	R0458	154 991 018															

Groot afgevoerd Bart Estimate Claim Provision -

Development year (fabrieksaantal)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		09208	09210	09228	09238	09248	09258	09268	09278	09288	09298	09308	09318	09328	09338	09348	09358
Prior	R0388																93288488
N-14	R0398																13 484 425
N-13	R0328																13 228 358
N-12	R0328																15 751 947
N-11	R0348																17 022 960
N-10	R0358																23 238 594
N-9	R0368																22 155 870
N-8	R0378																33 542 227
N-7	R0388																37 027 574
N-6	R0398																42 246 714
N-5	R0408																43 479 967
N-4	R0418																59 595 754
N-3	R0428																64 922 378
N-2	R0438																131 952 041
N-1	R0448																15 588 958
N	R0458																183 458 227
Total	R0468																129 994 547

Uitgevoerd Bart Estimate Claim Provision -

Development year (fabrieksaantal)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		09208	09210	09228	09238	09248	09258	09268	09278	09288	09298	09308	09318	09328	09338	09348	09358
Prior	R0388																144424
N-14	R0398	2 172 399	99 781 422	3 885 422	1 949 764	1 188 049	889 642	382 738	228 165	68 540	68 540	-178	-178	-178	-178	-178	
N-13	R0328	12 321 412	4 959 955	2 232 169	3 990 084	-28 452	-46 034	14 264	4 18	298	258	0	0	0	0	0	
N-12	R0328	43 478 374	147 324	119 547	199 821	529 491	1 157	642	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-11	R0348	1838 764	158 438	515 244	123 787	154 968	88 999	58 979	2 857	0	0	0	0	0	0	0	
N-10	R0358	0	581 845	3 714 74	2 81 961	1 81 977	76 898	85 271	118 482	184 382	6 912	1 594					
N-9	R0368	1 621 548	1 122 928	779 453	488 375	1 32 997	-1428	95 164	87 437	1 184	12 485						
N-8	R0378	597 641	10 951 292	11 637 847	16 489 242	8 952 724	6 924 647	2 842 258	985 728	783 118							
N-7	R0388	94 358 088	2 998 328	2 113 089	338 885	2 95 248	2 95 248	1 92 888	1 99 884								
N-6	R0398	0	482 224	2 338 525	1 853 154	749 251	327 955	229 771									
N-5	R0408	4 749 342	4 214 685	2 174 725	764 233	837 173	341 449										
N-4	R0418	2 196 396	134 244	89 378	12 488	-18 147											
N-3	R0428	12 97 416	123 488	83 596	72 958												
N-2	R0438	8 297 123	2 081 684	1 984 422													
N-1	R0448	3 016 384	1 088 478														
N	R0458	541 958															

Uitgevoerd Bart Estimate Claim Provision -

Development year (fabrieksaantal)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		09208	09210	09228	09238	09248	09258	09268	09278	09288	09298	09308	09318	09328	09338	09348	09358
Prior	R0388																199 764
N-14	R0398																0
N-13	R0328																0
N-12	R0328																0
N-11	R0348																0
N-10	R0358																1 594
N-9	R0368																2 407 5
N-8	R0378																784 384
N-7	R0388																1 99 884
N-6	R0398																229 772
N-5	R0408																343 321
N-4	R0418																11 233
N-3	R0428																196 438
N-2	R0438																1 988 293
N-1	R0448																1 088 478
N	R0458																541 958
Total	R0468																5 972 224

Net Uitgevoerd Bart Estimate Claim Provision -

Development year (fabrieksaantal)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		01488	01490	01420	01430	01440	01450	01460	01470	01480	01490	01500	01510	01520	01530	01540	01550
Prior	R0588																93 16 482
N-14	R0598	175 137 524	131 813 281	184 911 764	93 124 487	89 924 299	65 946 250	50 714 484	43 082 642	36 788 958	32 445 971	28 475 474	28 067 992	22 976 938	20 527 055	19 114 428	
N-13	R0528	177 285 048	141 288 915	108 125 588	15 489 017	74 824 174	87 742 761	91 889 237	45 919 424	40 888 497	38 482 958	35 445 419	34 152 715	26 164 481	23 488 145		
N-12	R																

VI.9 S.23.01.01 : Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	90 082 100,00	90 082 100,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	328 540 498,50	328 540 498,50			
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	369 816 441,85	369 816 441,85			
Subordinated liabilities	R0140	75 354 114,00			75 354 114,00	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	863 793 154,35	788 439 040,35	0,00	75 354 114,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	863 793 154,35	788 439 040,35	0,00	75 354 114,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	863 793 154,35	788 439 040,35	0,00	75 354 114,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	863 793 154,35	788 439 040,35	0,00	75 354 114,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	823 934 160,54	788 439 040,35	0,00	35 495 120,19	
SCR	R0580	456 262 703,74				
MCR	R0600	177 475 600,95				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,893192556				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	4,642520753				

Reconciliation reserve		
		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	788 439 040,35
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	418 622 598,50
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	369 816 441,85
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	-6 101 396,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	12 180 384,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	6 078 988,00

OF-B1A (solo)
Own funds (quarterly template - for solo entities)

S.23.01.01

MCR - Cell Linked

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	177 475 600,95
MCR Composite- S280201!R0400_C0130	
MCR	177 475 600,95

SCR - Cell Linked

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	456 262 703,74
SCR in Composite- S280201!R0310_C0130	
SCR	456 262 703,74

BS-Annual Solo

Excess of assets over liabilities	788 439 040,35
-----------------------------------	----------------

BS-Quarterly Solo/ Day 1 Solo

Excess of assets over liabilities	788 439 040,35
-----------------------------------	----------------

BS-Annual ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	788 439 040,35
-----------------------------------	----------------

BS-Quarterly ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	788 439 040,35
-----------------------------------	----------------

VI.10S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	1 - Article 112(7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	245 585 993,76	245 585 993,76	
Counterparty default risk	R0020	38 459 108,36	38 459 108,36	
Life underwriting risk	R0030	34 241 500,30	34 241 500,30	
Health underwriting risk	R0040	50 348 082,63	50 348 082,63	
Non-life underwriting risk	R0050	372 258 820,00	372 258 820,00	
Diversification	R0060	-210 138 123,46	-210 138 123,46	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	530 755 381,58	530 755 381,58	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value	
		C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
Operational risk	R0130	27 360 211,62	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-101 852 889,45	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	456 262 703,74	
Capital add-on already set	R0210		
Solvency capital requirement	R0220	456 262 703,74	
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	4	1 - Full recalculation 2 - Simplification at risk sub-module level 3 - Simplification at risk module level 4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460		

VI.11§.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	167 419 621,37

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	44 852 283,37	33 953 579,82
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	55 008 850,05	29 819 017,16
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	134 419 852,65	102 679 856,37
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	442 594,77	2 077 913,31
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	47 433 129,82	16 918 623,35
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	2 856 030,78	7 817 922,15
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	450 933 352,29	45 936 563,31
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	5 179 696,00	4 120 225,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	92 942 900,56	50 596 258,34

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	10 055 979,58

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	478 856 170,25	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	177 475 600,95
SCR	R0310	456 262 703,74
MCR cap	R0320	205 318 216,68
MCR floor	R0330	114 065 675,94
Combined MCR	R0340	177 475 600,95
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	177 475 600,95